

## **Etat des lieux le secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication en République Démocratique du Congo**

Du point de vue des télécommunications, avec une densité de l'ordre de 14 lignes téléphoniques pour 100 habitants (dont 0.06 lignes fixes et 14 lignes mobiles), la République Démocratique du Congo présente un niveau de pénétration encore relativement faible par rapport à la plupart des pays de niveau de développement équivalent. Cette pénétration reste inférieure à celle de plusieurs pays voisins de la zone Afrique Centrale qui atteignent 30 à 40 lignes pour 100 habitants. En outre, les réseaux sont concentrés sur deux grands axes, l'un au Sud-ouest (Kinshasa – Mbuji Mayi – Lubumbashi) et l'autre à l'Est (Bunia/ Bukavu) où se concentre une part importante de la population (grandes villes) et des marchés rentables. Les populations rurales, qui représentent plus de 75% de la population du pays, n'ont en revanche qu'un accès limité aux services de télécommunications.

Les réseaux et les services de télécommunications en République Démocratique du Congo ont connu une très forte croissance depuis le début de la décennie en termes de nombre de clients et de chiffre d'affaires, principalement grâce au très fort développement de la téléphonie mobile, porté par les investissements des opérateurs privés.

Le dynamisme du marché du mobile est confirmé par une croissance annuelle moyenne de près de 50% du parc de clients actifs depuis 5 ans et une croissance moyenne du chiffre d'affaires sectoriel de l'ordre de 25% par an sur la même période.

Le segment de la téléphonie fixe, dont les principaux acteurs sont des entreprises publiques, n'a pas pu résister au développement du mobile, faute d'infrastructures susceptibles d'accompagner ce développement, de moyens financiers et de vision stratégique. Trois opérateurs interviennent sur ce marché très exigu, limité à la capitale et à quelques grandes villes.

Le segment de l'accès à l'Internet reste très limité avec environ 10 000 abonnés concentrés sur Kinshasa et les principales villes du pays. Les tarifs d'accès sont très élevés et les bandes passantes offertes très limitées, du fait de l'absence d'infrastructure nationale et internationale haut débit en RDC. De nombreux réseaux indépendants, déclarés ou non, utilisent des connexions directes par satellite à des fournisseurs internationaux. Dans ces conditions, le développement des Technologies de l'Information et de la Communication est lent et coûteux.

Le cadre légal régissant le secteur a été défini en 2002. Il est fondé sur un modèle de marché où un exploitant public développe un réseau de référence fournissant aux autres opérateurs l'interconnexion et des capacités de transmission nationale et internationale. A ce jour, le réseau de référence prévu par la loi n'a pas été mis en place et chaque opérateur ou chaque utilisateur indépendant a développé ses propres infrastructures de transmission en fonction de ses propres besoins. Cette évolution a permis l'éclosion d'un marché concurrentiel et le développement massif de la téléphonie mobile. Toutefois, on assiste à une multiplication des infrastructures de transmission de petite ou moyenne capacité concentrées dans les zones les plus peuplées, mais pas à la création des infrastructures haut débit qui seraient nécessaires au développement des TIC.

La mise en œuvre de ce cadre légal se heurte également à l'absence de certains textes réglementaires d'application, toujours à l'état de projet, notamment les textes réglementaires relatifs à la gestion et au contrôle du spectre radioélectrique.

La création d'une Autorité de régulation (l'ARPTC) par la législation adoptée en 2002 constitue une évolution importante vers une organisation de marché conforme aux évolutions mondiales du secteur. La mise en place d'un organe de régulation économique et technique neutre vis-à-vis des acteurs du marché est en effet nécessaire pour promouvoir l'émergence d'un marché concurrentiel et l'utilisation efficiente des ressources rares. Cependant, la capacité du régulateur à exercer ses responsabilités nécessite l'allocation des ressources suffisantes pour son fonctionnement.

Par contre, aucune structure n'avait été mise en place pour coordonner les activités dans les autres domaines des TIC non couverts par la législation de 2002, depuis la suppression de fait du Service Présidentiel d'Etudes en 1997, qui avait pour mission, à travers son Département de l'Informatique, de coordonner les activités informatiques sur le plan national. La création récente de la Cellule Technique des Technologies de l'Information et de la Communication au Ministère des PTT n'a pas pallié à cette carence.

Des réflexions sur la fiscalité sont en cours, en consultation avec les opérateurs, le secteur des télécommunications étant l'un des plus gros contributeurs aux finances publiques. Ces réflexions doivent notamment viser à promouvoir une fiscalité équilibrée, transparente et non-discriminatoire impactant le moins possible sur l'évolution du marché.

En ce qui concerne les licences, leur attribution était jusqu'à présent essentiellement fondée sur un critère d'opportunité financière (capacité à payer le droit de licence), sans prendre en compte la rareté de certaines ressources.

Concernant la pénétration des TIC, elle est vraiment réduite. C'est ainsi par exemple, que la proportion des ménages disposant d'un ordinateur était, en 2007, de 0.3% (contre 10.1 au Cameroun, 5.0 au Congo Brazzaville et 4.3 au Gabon) et celle des ménages ayant accès à l'Internet de 0.2% (contre respectivement 5.2, 1.4 et 3.6 dans les pays ci-dessus).

L'indice de développement des TIC (ICT Development Index) établi par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), qui mesure le niveau d'avancement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans plus de 150 pays, place, en 2007, avec un indice de 0,95, la RDC à la 151ème place sur 154. Ses 3 sous indices à savoir : accès aux TIC, utilisation des TIC et compétences en matière de TIC, classent le pays respectivement à la 154ème, 151ème et 137ème position.

L'indice de développement de la gouvernance électronique des Nations Unies, composé aussi de trois sous indices que sont : l'indice de mesure du web, l'indice de mesure des infrastructures de télécommunications, et l'indice de mesure du capital humain, classe la RDC, avec un indice de 0,2177, 162ème sur 192 pays.

Concrètement, dans la plupart des administrations et entreprises congolaises, le traitement manuel prédomine à l'heure actuelle avec comme conséquences (i) la lenteur dans le traitement et la facilité dans la falsification des données, (ii) la conservation peu rassurante des données et des archives, (iii) la difficulté de consultation des dossiers et documents et la perte de temps dans le traitement des dossiers, (v) les délais importants pour l'obtention des documents administratifs, (vi) le manque des statistiques fiables et, (vii) la difficulté de transmission et de communication de l'information entre les différentes administrations et entreprises et même au sein de celles-ci.

Néanmoins quelques administrations ont, outre la bureautique à laquelle sont utilisés la plupart des ordinateurs, mis en place des applications opérationnelles notamment celles qui gèrent la chaîne des dépenses, les impôts, mais généralement, ces applications ne donnent pas satisfaction. De plus, développées par chaque administration indépendamment des autres, elles servent plus à satisfaire les propres besoins de gestion de celle-ci qu'à permettre la communication avec d'autres administrations et les usagers.

À l'heure actuelle, plusieurs projets de mise en place de réseaux et d'informatisation sont initiés par diverses administrations publiques mais ils sont encore une fois réalisés de manière indépendante.

Plusieurs ministères ont en projet des réseaux particuliers à savoir les Ministères de l'Intérieur, de l'Enseignement supérieur et universitaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la santé, sans oublier les projets mis en place ou en étude par d'autres administrations publiques telles la Banque Centrale du Congo, l'OFIDA, l'OCC, etc.

Mais surtout, il y a en cours l'implantation de l'intranet gouvernemental en fibre optique avec le concours du Gouvernement Coréen. En 2008, 4 institutions ont été connectées à savoir : la Présidence de la République, la Primature, le Ministère de la Fonction Publique et celui des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

En 2009, six autres Ministères ont été connectés à savoir : les Ministères du Plan, des Finances, du Budget, de la Justice, des Infrastructures, des Travaux Publics et Reconstruction, ainsi que des Postes, Téléphones et Télécommunications.

A partir de 2010 est programmée la connexion de tous les autres ministères. Au niveau des entreprises, les grandes structures ont généralement informatisé leur gestion, ce qui n'est pas le cas des petites et moyennes entreprises. Dans ces grandes entreprises, les applications les plus courantes sont la paie et la comptabilité.

Néanmoins, quelques applications spécifiques peuvent être trouvées, particulièrement au niveau des banques. A titre d'exemple, la gestion des alimentations, des agences de voyage, de la clientèle et des guichets automatiques des banques, les cartes de crédit, la consultation des comptes par internet.

L'industrie des équipements et des consommables est quasi inexistante malgré quelques initiatives de montage de PC sur place. La plupart des matériels informatiques sont importés principalement de l'Europe et de l'Asie, et accessoirement des Etats-Unis.

La production du logiciel est à l'Etat embryonnaire. En effet, des petites sociétés, ONG et quelques individus ont mis sur le marché des logiciels pour couvrir des besoins génériques ou spécifiques, mais aucune de ces structures ne dispose d'un portefeuille de clientèle suffisant pour lui permettre d'assurer sa pérennité.

La gestion du nom de domaine « .cd », qui posait problème, a trouvé solution par sa redélégation à l'OCPT. L'Opérateur public a néanmoins besoin d'un accompagnement technique et financier.

**Publié le 20/11/2009**

**Source : Cellule NTIC du Ministère des PTT**